

6H10 AVOCATS

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée au capital de 110.000 €
Siège social : 8 rue des Martyrs 44100 NANTES / 10 rue Augustin Fresnel 85600 MONTAIGU-VENDEE
RCS NANTES 884 052 846

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 10/02/2026

L'an deux mille vingt six,
Le 10 février,
A treize heures,

Au siège social de la société,

Monsieur Richard CAILLAUD

Propriétaire de 11 000 parts sociales de la société..... 11 000 parts sociales

TOTAL 11 000 parts sociales

Monsieur Richard CAILLAUD, associé unique de la société, après avoir pris connaissance des statuts de la société :

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert du siège social de la société
- Pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique après avoir pris connaissance des statuts de la société a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 8 rue des Martyrs 44000 NANTES au 10 rue Augustin Fresnel 85600 MONTAIGU-VENDEE.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé 10 rue Augustin Fresnel 85600 MONTAIGU-VENDEE

(...) »

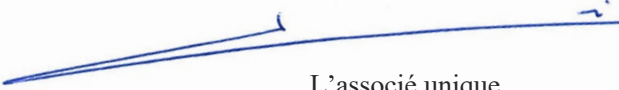
DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

6H10 AVOCATS

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée au capital de 110.000 €
Siège social : 8 rue des Martyrs 44100 NANTES / 10 rue Augustin Fresnel 85600 MONTAIGU-VENDEE
RCS NANTES 884 052 846

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



L'associé unique
Monsieur Richard CAILLAUD